

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008003

Signataire : TUMOINE

OBJET : Modification de la délibération N° 296 du 13 Décembre 2007 portant sur les acomptes de subventions

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la Délibération N° 296 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2007,

Vu les crédits du Budget de l'exercice 2007,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à verser, en l'attente du vote du Budget Primitif 2008, les acomptes suivants sur les subventions qui seront accordées au titre de l'exercice 2008, aux associations ci – dessous, en lieu et place des acomptes décidés lors de la séance du Conseil du 13 Décembre 2007 :

Caisse des Ecoles d'Aubervilliers 90.000 € (Nature 657361)

Association Aubervacances Loisirs 685.000 € (Nature 6574)

Le Maire